



République Française  
Département de la Meuse  
Arrondissement de VERDUN  
Commune de Clermont-en-Argonne

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Clermont-en-Argonne

SEANCE DU 08 FEVRIER 2018

Date de la convocation : 01 février 2018

Date d'affichage : 09 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le huit février à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence d'Alain CHAPÉ, Maire.

**Présents** : Jean-Marie AURELLE, Françoise BERNARD, Alain CHAPÉ, Christelle COLLIGNON, François DE RUNZ, Stéphanie DIDOT, Nadine GRÉGOIRE, Ronald GRUSS, Pascal IGIER, Loïc LAMBERT, Marie-Josèphe LOZÉ, Angélique MUZERELLE, François NOËL, Jean-Luc SIMONAZZI, Olivier VERLET, Frank WENGER.

**Absents** : Isabelle FREY, Nathalie LAMY, Stéphanie LUPIA.

**Secrétaire** : Monsieur Ronald GRUSS.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux membres présents et déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

20180208_001 - Sécurisation de la ressource en eau depuis le nouveau forage d'Aubréville
--

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
16	16	16	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal,

- Que le bureau d'études Génie de l'eau a établi son rapport final sur le Diagnostic et schéma directeur d'eau potable,
- Qu'il apparaît indispensable de régénérer notre forage des Roches dont la production a fortement baissé en raison d'un colmatage. Le coût (travaux et maîtrise d'œuvre) est estimé à 73 000 €HT subventionné jusqu'à 60%,
- Qu'il conviendrait à moyen terme de sécuriser notre ressource en eau avec un raccordement au nouveau forage d'Aubréville. Après étude comparative de plusieurs scénarios, la solution préconisée par le bureau d'études consisterait à créer un nouveau réservoir à côté de celui d'Aubréville, puis de ramener les eaux gravitairement jusqu'au niveau de notre forage, pour un montant global de travaux estimé à 243 000 €HT, auquel il faut ajouter 30 000 à 45 000 €HT, selon les matériaux utilisés, correspondant à la participation au surdimensionnement de la canalisation de refoulement qu'Aubréville doit créer depuis son nouveau forage. Ces travaux seraient subventionnés au maximum à 60%. Cette solution présente les avantages suivants :
  - o Éviter de surexploiter notre forage des Roches (la surexploitation est à l'origine du colmatage).
  - o Augmenter notre capacité de stockage, notre réservoir actuel ne permettant qu'une autonomie faible de 13h (valeur minimum souhaitable de 24h),
- Que la commune d'Aubréville a programmé ses travaux très prochainement (consultation des entreprises fin février 2018).

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce à ce sujet,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les travaux de régénération de notre forage et autorise le Maire à faire toutes les demandes de subventions relatives à ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau et du Département,
- Accepte le raccordement au nouveau forage d'Aubréville et, dans un premier temps, de participer aux travaux de surdimensionnement de la canalisation de refoulement d'Aubréville,
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.

20180208_002 - Renouvellement de la convention avec la commune d'Aubréville pour la fourniture en eau potable de la commune de Parois
---

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16	16	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal,

- Que le bureau d'études Génie de l'eau a établi son rapport final sur le Diagnostic et schéma directeur d'eau potable,
- Qu'il apparait indispensable de régénérer notre forage des Roches dont la production a fortement baissé en raison d'un colmatage. Le coût (travaux et maîtrise d'œuvre) est estimé à 73000 €HT subventionné jusqu'à 60%,
- Qu'il conviendrait à moyen terme de sécuriser notre ressource en eau avec un raccordement au nouveau forage d'Aubrèville. Après étude comparative de plusieurs scénarios, la solution préconisée par le bureau d'études consisterait à créer un nouveau réservoir à côté de celui d'Aubrèville, puis de ramener les eaux gravitairement jusqu'au niveau de notre forage, pour un montant global de travaux estimé à 243 000 €HT, auquel il faut ajouter 30 000 à 45 000 €HT, selon les matériaux utilisés, correspondant à la participation au surdimensionnement de la canalisation de refoulement qu'Aubrèville doit créer depuis son nouveau forage. Ces travaux seraient subventionnés au maximum à 60%. Cette solution présente les avantages suivants :
  - o Éviter de surexploiter notre forage des Roches (la surexploitation est à l'origine du colmatage).
  - o Augmenter notre capacité de stockage, notre réservoir actuel ne permettant qu'une autonomie faible de 13h (valeur minimum souhaitable de 24h),
- Que la commune d'Aubrèville a programmé ses travaux très prochainement (consultation des entreprises fin février 2018).

Monsieur le Maire souhaite que le Conseil Municipal se prononce à ce sujet,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Accepte les travaux de régénération de notre forage et autorise le Maire à faire toutes les demandes de subventions relatives à ces travaux auprès de l'Agence de l'Eau et du Département,
- Accepte le raccordement au nouveau forage d'Aubrèville et, dans un premier temps, de participer aux travaux de surdimensionnement de la canalisation de refoulement d'Aubrèville,
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.

20180208\_003 - Autorisation de démolition du petit gymnase par la CCAM suite à sa mise à disposition

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16	16	0	0	0

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la communauté de communes Argonne Meuse s'engage dans un projet de restructuration des installations du complexe sportif, sis rue du stade.

Le futur programme inclut l'extension de la grande halle.

Le petit gymnase, ne répondant plus aux normes actuelles, pourra être démoli et un parking pourra être envisagé à cet endroit.

Si ce projet aboutit, la commune de Clermont-en-Argonne étant propriétaire du complexe sportif, mis à la disposition de la Communauté de Commune Argonne-Meuse dans le cadre du transfert de la compétence scolaire et sportive, doit donner son accord quant à la démolition du bâtiment vétuste.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur ce sujet.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise la démolition du petit gymnase, dans le cadre du projet exposé ci-dessus, mais seulement si le projet aboutit, à savoir :
  - o L'extension de la halle des sports,
  - o La création d'un parking aménagé en lieu et place du gymnase démoli.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.

20180208\_004 - Autorisation d'encaissement de chèques de remboursements divers

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
16	16	16	0	0	0

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2061 du 17 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal décidait de confier au Maire certaines délégations.

Afin de simplifier les procédures, il serait opportun d'autoriser le Maire à encaisser tous les chèques de remboursement divers, émis au nom de la Commune.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise le Maire à encaisser tous les chèques de remboursement divers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.